

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

### Présences :

|          |                   |                     |
|----------|-------------------|---------------------|
| Monsieur | François Dubeau   | Poste #1            |
| Monsieur | Pierre Tardif     | Poste #2            |
| Monsieur | Gilles Boisvert   | Poste #3            |
| Monsieur | Gilles Sénécal    | Poste #4            |
| Monsieur | Richard Gilbert   | Poste #5            |
| Madame   | Catherine Haulard | Directrice générale |

### Absences :

|          |                |          |
|----------|----------------|----------|
| Monsieur | Réjean Gouin   | Maire    |
| Madame   | Guylaine Gagné | Poste #6 |

### **1. Ouverture et constat du quorum**

M François Dubeau, Conseiller déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **554-2016**

Proposé par : Gilles Boisvert  
Appuyé par : Pierre Tardif

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3. Période de questions**

### **4. Greffe**

#### **4.1. Adoption des procès-verbaux**

#### **555-2016**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Gilles Boisvert

Adoption des procès-verbaux de la séance:

4.1.1. Séance régulière du 15 août 2016

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois d'août 2016.

| NO.       | DE                   | A                 | DESCRIPTION   |
|-----------|----------------------|-------------------|---|
| 2016-0078 | Charlène St-Amour    | C. Haulard        | Saisonniers camping - Plainte fermeture des barrières après la saison       |
| 2016-0079 | Francine Brunet      | C. Haulard        | Saisonniers camping - Plainte fermeture des barrières après la saison       |
| 2016-0080 | C. Haulard           | Francine Brunet   | Accusé de réception   |
| 2016-0081 | Hélène Blanchet      | C. Haulard        | Saisonniers camping - Plainte fermeture des barrières après la saison       |
| 2016-0082 | C. Haulard           | Hélène Blanchet   | Accusé de réception   |
| 2016-0083 | Lise Champagne       | C. Haulard        | Saisonniers camping - Remerciements fermeture des barrières après la saison |
| 2016-0084 | Endurcross           | M.E. St-Georges   | Remerciements participation municipalité évènement 2016                     |
| 2016-0085 | MTQ                  | C. Haulard        | Accusé réception - Résolution 548-2016                                      |
| 2016-0086 | François Bonneau     | C. Haulard        | Plainte - Chiens  |
| 2016-0087 | C. Haulard           | François Bonneau  | Accusé de réception et réponse  |
| 2016-0088 | Municipalité St-Côme | Réjean Gouin      | 150ième - Demande participation financière                                  |
| 2016-0089 | Réjean Gouin         | MTQ               | Traverse de piétons - Demande de révision de la décision de refus           |
| 2016-0090 | MAMOT                | C. Haulard        | Taxe 911 - Augmentation   |
| 2016-0091 | André Vignola        | Conseil municipal | Chemin Matawin Ouest - Demande installation signalisation                   |
| 2016-0092 | Lise Champagne       | C. Haulard        | Marquage de rues - Félicitations  |
| 2016-0093 | C. Haulard           | Lise Champagne    | Accusé de réception   |
| 2016-0094 | Réjean Gouin         | Gaétan Morin      | Cession terres publiques  |
| 2016-0095 | C. Haulard           | Philippe Lanoue   | Terrain des Loisirs - Bail emphytéique                                      |

#### 5. Trésorerie

##### 5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

**556-2016**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

|                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| 5.1.1. Déboursés             | 131,093.39\$        |
| 5.1.2. Salaires              | 103,414.75\$        |
| 5.1.3. Paiement automatiques | 87,546.47\$         |
| 5.1.4. Comptes à payer       | <u>105,176.65\$</u> |
|                              | <b>\$427,231.26</b> |

Représentés par les chèques #14359 à #14483.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité.*

## **5.2. Réclamation – Sylvain Rondeau Inc**

### **557-2016**

**ATTENDU** qu'au début de l'été 2014, suite à des pluies diluviennes, la Municipalité a dû effectuer des travaux d'urgence sur la rue Matawin Est ;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont rehaussé la chaussée ;

**ATTENDU** qu'un véhicule opéré par l'entreprise Sylvain Rondeau Inc a subi des dommages matériels ayant percuté les fils téléphoniques/électriques surplombant la rue Matawin Est vu le manque de signalisation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une mise en demeure de la part des conseillers juridiques de l'entreprise Sylvain Rondeau Inc au montant de 6,582.99\$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge que les frais juridiques d'une poursuite judiciaire justifie un règlement à l'amiable dans ce dossier.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu** d'accepter une entente entre les parties de 5,000\$, de demander la signature d'une quittance finale du réclamant et approuver un transfert budgétaire de 5,000\$ du g/l 03-310-00-020 au g/l 02-190-00-995 (Réclamations).

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.3. Pierre Étienne Joly - Remboursement

558-2016

**ATTENDU QUE** le paiement de M. Pierre Étienne Joly a été reçu avec 4 jours de retard;

**ATTENDU** qu'il est opportun de donner une période de grâce acceptable (5 jours ouvrables de la date due) pour la réception des paiements par la poste;

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de rembourser la pénalité de 100\$ à M. Pierre Étienne Joly pour la pénalité imposée pour le dépôt de réservation (Loisirs et Parcs).

*Adopté à l'unanimité.*

## 6. Direction et Ressources humaines

### 6.1. Vénus Mc Murray – Prolongation

559-2016

**ATTENDU QUE** Mme Vénus Mc Murray a été embauchée via la résolution 496-2016 pour la période estivale 2016.

**ATTENDU** qu'un surcroît de travail à l'Administration justifie le prolongement du mandat de Mme Mc Murray.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** de prolonger le mandat temporaire de Vénus Mc Murray jusqu'au 31 décembre 2016 en tant qu'Adjointe administrative à 21 heures par semaine au taux horaire de 16\$ de l'heure.

*Adopté à l'unanimité.*

## 6.2. Ouvrier bâtiments – Ouverture de poste

560-2016

**ATTENDU QUE** l'entretien préventif des bâtiments municipaux est une priorité afin de préserver les actifs de la Municipalité.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'autoriser l'ouverture du poste permanent Ouvrier bâtiments à 40 heures par semaine aux échelons suivants (taux horaire):

Entrée en fonction 20\$

Échelon 1 21\$ (après probation de 516 heures et évaluation positive du rendement)

*Adopté à l'unanimité.*

## 7. Urbanisme

### 7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

### 7.2. Matricule 7374-43-3875 - Demande de dérogation mineure

561-2016

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 11, chemin des Pins-Gris a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire (remise/cabanon) en marge avant, sur un emplacement non riverain, à 14 mètres de la limite de propriété avant, qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT** la topographie du terrain le bâtiment accessoire pourrait être construit en conformité à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 mais des frais additionnels de remblais seront encourus par le propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

D'autoriser la demande de dérogation mineure 59 CCU 2016 étant donné que le bâtiment accessoire sera très peu visible de la rue et qu'il y a très peu de circulation sur le chemin des Pins-Gris, sous les conditions suivantes :

- Le revêtement du bâtiment accessoire doit être du même type, matériel et couleur que le bâtiment principal ;
- Le bâtiment accessoire devra respecter toutes les exigences de la réglementation municipale à l'exception de l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

*Adopté à l'unanimité.*

**7.3. Matricule 7374-43-6833 - Demande de dérogation mineure**

**562-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 21, chemin des Pins-Gris a déposé une demande de dérogation mineure. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (remise/cabanon) en cours avant, sur un emplacement non riverain, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déjà fait des travaux d'excavation du côté droit de sa propriété pour la construction d'un garage;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain possède une topographie en pente sur les côtés et l'arrière de l'habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier n'en est pas venu à prendre une décision majoritaire.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

D'autoriser la demande de dérogation mineure 60 CCU 2016 étant donné que le bâtiment accessoire sera très peu visible de la rue et qu'il y a très peu de circulation sur le chemin des Pins-Gris, sous les conditions suivantes :

- Le revêtement du bâtiment accessoire doit être du même type, matériel et couleur que le bâtiment principal ;
- Le bâtiment accessoire devra respecter tout autre exigences de la réglementation municipale à l'exception de l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **7.4. Matricule 6465-82-9236 - Demande de dérogation mineure**

##### **563-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 8, chemin Gérald a déposé une demande de dérogation mineure. La demande concerne une habitation construite à 8.45 mètres de la limite de propriété avant (27.72 pieds) et 13.61 mètres (44.65 pieds) de la limite de propriété arrière, au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient aux articles 7.14.5 et 7.14.7 du règlement de zonage # 320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de propriété avant est un rond-point non aménagé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un chemin privé très peu fréquentée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'implantation d'un arpenteur géomètre n'est pas exigé lors de l'émission de permis de construction (à l'exception des terrains riverains en PIIA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la dérogation.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Pierre Tardif

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure 61 CCU 2016.

*Adopté à l'unanimité.*

**7.5. Matricule 7871-41-4256 - Demande de dérogation mineure**

**564-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 201, chemin de l'Escapade a déposé une demande de dérogation mineure. La demande concerne une habitation construite à 11.58 mètres (38 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage #320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont demandé une dérogation mineure en 2014 afin de pouvoir construire à 9.38 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres et que cette demande a été refusée;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce refus, les demandeurs ont fait le maximum pour se conformer;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie seulement d'un (1) des chalets est dérogoire de 42 centimètres (16.5 pouces) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la dérogation.

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Richard Gilbert

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure 62 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

**7.6. Matricule 7979-45-6331 - PIIA**

**565-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 1051, chemin de la Pointe-Fine a déposé une demande de dérogation mineure. La demande concerne la construction d'une habitation à 6.7 mètres (22 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 25 mètres (82.02 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2 du règlement 400-1998 sur les PIIA. De plus la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire ayant un toit à 1 seul versant, ce qui contrevient à l'article 16.2.4 du règlement 400-1998 sur les PIIA ;



**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur possède déjà une habitation sur sa propriété et aimerait la conserver en place pendant la construction d'une nouvelle habitation sur le même emplacement, afin d'y habiter pendant les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la différence entre la norme (82.02 pieds) et la distance demandée (22 pieds) est très grande;

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction du projet, le plan de maison (avec garage attaché) n'est pas adéquat par rapport au terrain (topographie, dimension) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Gilles Boisvert

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure 63 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

#### **7.7. Matricule 6974-28-3015 – Demande ajout d'usage**

##### **566-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 1160, rue des Aulnaies a déposé une demande d'ajout d'usage. La demande concerne l'ajout d'un usage permettant un commerce d'entreposage extérieur ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une zone "Rurale" et que le type d'usage demandé ne correspond pas "esprit" de la zone;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe plusieurs zones / endroit où cet usage est autorisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande d'ajout d'usage permettant un commerce d'entreposage extérieur.

Proposé par : Gilles Boisvert  
Appuyé par : Richard Gilbert

**DE REFUSER** la demande d'ajout d'usage 64 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

**7.8. Matricule 7979-45-6331 - PIIA**

**567-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 1051, chemin de la Pointe-Fine a déposé une demande de permis de construction (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bâtiment principal n'est pas conforme à la réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande de permis de construction (PIIA).

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**DE REFUSER** la demande de permis de construction 65 CCU 2016.

Adopté à l'unanimité.

**8. Avis de motion**

**8.1. Règlement emprunt 598-2016 –110,000\$ Entretien réseau et usine égouts**

**568-2016**

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'emprunt de 110,000\$ pour l'entretien du réseau et usine égouts. M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement

## **8.2. Règlement emprunt 600-2016 – Abrogation 574-2015**

### **569-2016**

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Boisvert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement d'abrogation du règlement d'emprunt 574-2015. Ce règlement décrète l'annulation du pouvoir d'emprunt du Règlement numéro 574-2015. M. Boisvert demande également dispense de lecture dudit règlement

## **8.3. Règlement 599-2016 – Amendement Règlement 526-2009 (911)**

### **570-2016**

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un amendement au règlement 526-2009 (911). M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement.

## **8.4. Règlement 592-2016**

### **571-2016**

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, des amendements aux règlements 319-1992, 320-1992, 322-1992 et le règlement d'Urbanisme. M. Gilbert demande également dispense de lecture dudit règlement.

## **9. Adoption des règlements**

### **9.1. Projet de Règlement 592-2016**

#### **572-2016**

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du projet de règlement 592-2016.

Adopté à l'unanimité.

**9.2. Règlement 595-2016 - Code éthique et déontologie élu(e)s**

**573-2016**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du règlement 595-2016.

Adopté à l'unanimité.

**9.3. Règlement 596-2016 - Code éthique et déontologie employé(e)s**

**574-2016**

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du règlement 596-2016.

Adopté à l'unanimité.

**9.4. Règlement 590-2015**

**575-2016**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du règlement 590-2015.

Adopté à l'unanimité.

**10. Loisirs & Parcs**

## **11. Hygiène du Milieu**

## **12. Travaux publics**

### **12.1. Services professionnels - Expropriation**

**576-2016**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en processus d'expropriation de deux immeubles dont un construit: Lot P.5 Rang Sud-Ouest du Lac Kaïakamac, Sup. 899.1 m.ca. (Chemin Brassard) et Lot P.4A Rang 5, Sup. 1 532.9 m.ca. (Rue Chagnon);

**ATTENDU QUE** les héritiers ont renoncé à la succession et que la Municipalité n'a d'autres choix que de procéder par expropriation pour utilité publique ;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Boisvert

#### **Il est résolu :**

- De mandater M. Michel Forget, évaluateur agréé pour la préparation des deux rapports d'évaluation des propriétés et approuver une dépense de 3,500\$ plus taxes pour les frais professionnels ;
- D'approuver un transfert budgétaire de 3,500\$ + taxes du g/l 03-310-00-020 au g/l 02-190-00-411 ;
- D'approuver le taux horaire de 125\$ plus taxes pour la préparation et comparution pour conférence préparatoire ou pour audition au tribunal (À titre d'expert) de M. Michel Forget, e.a.

*Adopté à l'unanimité.*

## **13. Sécurité Publique**

## **14. Administration**

**15. Période de questions**

**16. Levée de l'assemblée**

**577-2016**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Pierre Tardif

La séance est levée à 21h30

*Adopté, à l'unanimité.*

---

François Dubeau  
Conseiller

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière